

SITES NATURA 2000 « RIVIERE DU VANNETIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 5 février 2026

Lieu : Communauté de Communes des 2 Morin – Centre d'Activité du Rond-Point au 9/13 av Jean de la Fontaine 77510 REBAIS

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 31 mars 2026

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables en ligne :

- ✓ [Site de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne](#)
- ✓ [Site de la Région Ile-de-France](#)

Personnes présentes :

NOM	PRENOM	ORGANISME
De VESTELE	Philippe	Président du COPIL N2000, Président SMAGE 2 Morin, Vice-président de la CC2M
BERNAUX	Violette	Coordinatrice Natura 2000, Région Ile-de-France
GRIMAUD	Marion	Responsable technique et Natura 2000 - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
HOUDRY	Jean-Michel	Directeur du Pôle Aménagement Territorial – CC2M
STONINA	Jessica	Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)
LECAREUX	Carine	Chargée d'instruction - Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)
TRAWINSKI	André	Maire de Chartronges
LECOQ	Claude	Maire de Leudon-en-Brie
GUILLETTE	Christine	Maire de Marolles-en-Brie
PRANAL	Emmanuel	Directeur des Services Techniques – SMAGE 2 Morin
FICKINGER	Emmy	Animatrice Milieux Aquatiques, SMAGE 2 Morin
BOMEISL	Pierre	Animateur SAGE 2 Morin – SMAGE 2 Morin
BERTRAND	Renaud	Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
HOUEIX	Klaire	Chargée d'études Ingénierie territoriale, Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France (ARB IdF)

Personnes excusées :

Béatrice RUCHETON, Vice-présidente en charge de la Biodiversité – Conseil départemental 77 ;
Emmanuel BERROD, Conseil départemental 77 ;
Safiya CISSE, Conseil Départemental 77 ;
GAVELLE Philippe, Président de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne ;
LESIMPLE Maxime, Directeur de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne ;
Cyril EPICOCO, DRIEAT ;
Camille HUREZ, CRIFCK ;
Jérôme BELLIARD, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'île de France ;
Gérard ROUYER, Fransylva ;
Elise FONTCUBERTA, LPO IdF ;
Pierre AUGUSTIN, FNE 77 ;
Elisabeth De VIGNERAL, Syndicat Interdépartemental de la Propriété privée rurale d'Île-de-France.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- ✓ Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Rivière du Vannetin* » en 2025 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
 - Actions de communication
 - Suivis scientifiques
 - Evaluation des incidences Natura 2000 / Articulation avec les politiques publiques
 - Contractualisations Natura 2000
- ✓ Perspectives 2026

RESUME DES ECHANGES

1. Communication/sensibilisation

L'ensemble des documents de communication concernant le site Natura 2000 sont disponibles sur les sites internet de la Région Ile-de-France (<https://natura2000.smartidf.services/>) ainsi que sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>). Ces deux sites internet sont mis à jour chaque année.

En 2025, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé au 63^e congrès des maires de Seine-et-Marne ainsi qu'au Forum départemental de l'eau à Provins. Ces deux événements départementaux ont permis de sensibiliser près de 50 élus sur le milieu aquatique et les sites Natura 2000 tel que la « Rivière du Vannetin ».

L'animatrice rappelle qu'une animation gratuite est proposée chaque année aux écoles des communes du site. M. TRAWINSKI s'est montré intéressé pour renouveler l'animation au sein de l'école de Chartronges en 2026.

Pour répondre aux volontés de plusieurs élus de sites Natura 2000, la Région Ile-de-France prépare un marché public afin de réaliser des panneaux d'entrée de ville et de site et/ou des panneaux pédagogiques ainsi que des bornes de limitation des sites. Ces panneaux seront à destination des collectivités qui en feront la demande. Le coût de la conception et de la livraison sera pris en charge à 100% par des fonds régionaux. Seul la pose restera à la charge des collectivités. Ce marché sera finalisé début 2026 et les commandes pourront commencer à partir de l'été 2026.

E. PRANAL demande si ces panneaux sont seulement destinés aux élus des communes N2000 ou s'il est possible pour le SMAGE 2 Morin d'en faire la demande.

V. BERNAUX répond que le SMAGE peut tout à fait faire une commande panneaux. Pour toutes commandes, il faudra se rapprocher de l'animatrice N2000 qui centralisera l'ensemble des demandes pour ensuite les faire remonter à la Région.

E. PRANAL précise que des panneaux pédagogiques pourraient être intéressants à installer dans le cadre des travaux portés par le SMAGE et notamment le projet de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin qui est en cours.

2. Suivis scientifiques

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2025 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

2.1. Thermie

La température de l'eau du Vannetin est suivie chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. La thermie est un paramètre essentiel pour la faune aquatique car c'est elle, avec l'habitat, qui va conditionner la présence d'une espèce et la réalisation de son cycle de vie.

L'analyse des données thermiques depuis le début du suivi permet de mettre en évidence une tendance à l'augmentation de la température du Vannetin. On constate une augmentation de près de 1°C en 15ans, qui s'explique principalement par des hivers de moins en moins froids.

Malgré cela, les conditions de température restent favorables pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales sur le site Natura 2000 avec des valeurs comprises entre 2°C et 18°C.

Il est demandé si l'augmentation de la température est due à l'anthropisation de la rivière ou du réchauffement climatique. L'animatrice répond que la chronique de données s'étend sur une quinzaine d'année où très peu de changement d'urbanisation ont eu lieu. Par ailleurs, les mêmes constats ont été fait sur les autres cours suivis par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. On peut donc affirmer que l'augmentation de la température constatée sur le Vannetin est liée au dérèglement climatique.

2.2. Inventaires piscicoles

Les résultats des inventaires piscicoles mettent en avant une abondance faible de la truite fario. Cette espèce repère est présente uniquement à l'aval du Vannetin sur la commune de St-Siméon tout comme l'est la lamproie de Planer qui n'a pas été retrouvée lors des inventaires de 2025. Ces résultats s'expliquent notamment par la présence d'ouvrages sur la rivière qui sont bloquants pour le déplacement des espèces piscicoles. Le même constat a été fait pour les populations d'anguilles européennes qui ne sont présentes qu'à l'aval du Vannetin. Par ailleurs, la rivière du Vannetin connaît une problématique de colmatage du substrat qui s'accroît de plus en plus vers l'amont. Couplé avec l'absence de ripisylve, la qualité de l'eau se dégrade en tête de bassin versant et les habitats piscicoles disparaissent. Cela explique la diminution de richesse spécifique sur les stations amont et l'absence des espèces d'intérêt communautaire en amont de Choisy-en-Brie. Néanmoins, les fortes pluies de 2024 ont été favorables aux déplacements des poissons et à la remontée de certaines espèces, comme le chabot fluviatile, qui voit ses densités augmenter sur les stations suivies en 2025. L'inventaire réalisé à Chartranges dans le cadre du projet de restauration porté par le SMAGE a permis de mettre en évidence la présence du chabot en amont du Vannetin pour la première fois depuis les dix années de suivi.

Ces résultats mettent en avant l'importance de la continuité écologique mais aussi de diversité des habitats aquatiques. Afin de préserver le site Natura et ses espèces, il est important de travailler sur les zones humides et les frayères à l'aide de contrat Natura 2000 afin de rendre des habitats, des zones refuge et des lieux de reproduction pour l'ensemble de ces espèces. Les espèces patrimoniales sont essentielles à prendre en compte pour la restauration des rivières et des peuplements piscicoles car elles agissent comme espèces parapluies pour beaucoup d'autres espèces dont les poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Les résultats des suivis des espèces et de leurs habitats ont permis de mettre en évidence les problématiques de qualité de l'eau, de ruissellement et de ruptures de continuité écologique que l'on rencontre sur le Vannetin. Ces constatations ont permis d'alerter les communes, les propriétaires mais aussi le SMAGE des 2 Morin sur ces différents sujets. Le syndicat de rivière est la structure gemapienne du bassin du site Natura 2000 qui a la capacité de monter des projets de restauration de grande envergure. La collaboration entre le SMAGE et la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a permis de faire émerger deux projets sur le Vannetin dont une étude pour la restauration de la tête de bassin versant de la rivière qui est très fortement dégradée et sujette au ruissellement provenant des plateaux agricoles.

3. Contractualisation

Il n'y a pas eu d'émergence de contrat Natura 2000 sur l'année 2025.

Il est rappelé aux membres du COPIL ce qu'est un contrat Natura 2000 et quelles sont les actions mobilisables sur le site du Vannetin.

Plusieurs types d'actions peuvent être mises en place sur le site comme la restauration et l'entretien de berges, la restauration hydromorphologique de la rivière, la restauration de la frayères ou l'élimination d'espèces indésirables.

Ces actions sont financées à 100% pour les propriétaires privés et à 80% pour les collectivités territoriales.

Un contrat à déjà vu le jour sur le Vannetin à Choisy-en-Brie, où des travaux de restauration de berges et de restauration hydromorphologique avaient été réalisés en 2023. Ce contrat Natura 2000 a été réalisé en collaboration avec le SMAGE des 2 Morin qui a travaillé avec l'animatrice sur les démarches administratives et le suivi des travaux.

Mme. GUILLETTE, maire de Marolles-en-Brie, demande si c'est aux propriétaires de déposer la demande de contrat. V. BERNAUX répond que les propriétaires peuvent déposer eux-mêmes leur dossier sur la plateforme en ligne dédiée. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur la structure animatrice qui a un rôle d'accompagnateur dans la réalisation de leur démarche.

Il est précisé que pour élaborer un contrat, les propriétaires doivent avancer le montant des travaux. Cela peut causer un frein pour l'aboutissement de certains projets coûteux. V. BERNAUX évoque la possibilité de passer des conventions de gestion avec une structure qui porterait le contrat au nom des propriétaires et qui avancerait donc les frais à la place des propriétaires. Malheureusement, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne n'est pas en capacité à fonctionner de la sorte.

Il est demandé quels sont les délais pour le remboursement. La Région répond que ceux-ci peuvent être assez long et prendre jusqu'à plusieurs mois après la demande de paiement.

J. STONINA intervient en évoquant le fonctionnement du site Natura 2000 de la Bassée qui avait un fond de roulement à disposition afin de pouvoir avancer les frais des contrats. La Fédération de Pêche pense se rappeler que la DRIEAT était à l'origine de ce fond de roulement. Cette solution serait en effet idéale pour favoriser la mise en place de contrats. La Région se renseignera à propos de cela mais doute que cela soit possible avec les fonds régionaux.

Le SMAGE 2 Morin s'est montré intéressé par les possibilités offertes par les contrats N2000. Dans le cadre des projets portés par le syndicat, ils sont souvent confrontés aux problématiques liées à l'entretien des berges et aux manques de moyens des propriétaires.

Les contrats Natura 2000 peuvent être mobilisés en complément des actions portées par les structures gemapiennes afin d'intervenir ponctuellement sur des actions localisées. Pour faciliter le montage de contrats Natura 2000, le SMAGE propose de réfléchir lors du prochain mandat à des solutions pour lever les freins financiers rencontrés par beaucoup de propriétaires. Le syndicat pourra éventuellement porter certains projets.

Mme. GUILLETTE fait part à la salle d'un déboisement survenu au bord du Vannetin sur sa commune au niveau du pont de Morils. L'animatrice Natura 2000 n'a pas été mise au courant de cet événement. Ce type d'intervention doit normalement faire l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sont brièvement présentées à la fin de la présentation. Ces mesures sont destinées aux propriétaires de parcelles agricoles. Elles sont animées par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne.

R. BERTRAND (FDC77) informe les membres du COPIL que seules trois mesures sont ouvertes sur le territoire et non cinq comme indiquées sur la présentation. Il s'agit des mesures CIFF, OUV1 et OUV2.

4. Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales. Dans ce contexte, il est prévu de rencontrer les nouveaux élus afin de leur présenter le site Natura 2000 et d'échanger sur les possibilités de signature de charte ou de mise en place de contrats.

Avant chaque rencontre les enjeux de chaque secteur seront identifiés afin de mettre en place des actions concrètes et répondre au mieux aux objectifs de conservation du DOCOB.

Les suivis scientifiques seront poursuivis en 2026 tout comme les animations à destination des établissements scolaires et du grand public.